

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2020 à 19h00

Sont présents : C. LATOUILLE, F. ARNAUD, D. BATAILLER, N. BAUDRY, J.M. BRUN, J. CLOT, M. DEMAR-LAGE, B. DESBORDES, P. DUPUY, M.C. LECOMTE, M.J. LEJEUNE, C. MARBOUTY, A. MARTHON, P. VEYRIRAS

Pouvoir de vote : S. TIGOULET

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

I - Délibération pour le vote des taux d'imposition des taxes locales directes

Monsieur le Maire rappelle que le budget a été élaboré sans augmentation des taux. Dans le contexte actuel, il ne semble pas opportun de procéder à une augmentation. Rappel des taux 2019 :

- Taxe Habitation (TH) : 10,84
- Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : 18,88
- Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) : 47,72

La notification par la trésorerie des contributions directes fait apparaître une hausse de 6 000 € : 280 422 € en 2020 contre 274 608,00 € en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux. La situation financière de la commune étant considérée comme saine par le percepteur.

II - Délibération pour le vote des différents budgets

1. Budget principal

*** FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 068 906,90 € avec un virement à la section d'investissement de 390 121,90 €.

Les dépenses réelles sont de 678 785,00 €, identiques aux dépenses réelles votées en 2019.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 068 906,90 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 559 826,90 €.

Les recettes réelles sont de 509 080,00 € en diminution de 8 000 € par rapport à 2019, baisse liée à des recettes non perçues pendant la crise sanitaire liée au COVID 19.

*** INVESTISSEMENT**

Le total des dépenses s'élève à 611 622,85 € dont 65 000 € de remboursement d'emprunt le reste étant des travaux ou des achats.

Les recettes sont du même montant dont les 2 principales sont des subventions pour un montant de 190 839,60 € et un résultat reporté de 206 083,58 €.

2. Budget assainissement

*** FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 548,31 €, la principale dépense étant l'amortissement des travaux effectués les années précédentes (11 662,00 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19 548,31 €. La principale recette est le reversement de la taxe SAUR de 8 000,53 €.

*** INVESTISSEMENT**

Les dépenses s'élèvent à 281 431 €. Les travaux du réseau unitaire du Bourg ont été inscrits pour un montant de 265 000 €.

Les recettes s'élèvent à 281 431 €. Les principales recettes sont les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau et un emprunt dont le montant sera à déterminer une fois les études terminées.

3. Budget panneaux photovoltaïques

*** FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 30 685,64 € avec un virement à la section d'investissement de 7 000 €.

Les recettes sont du même montant avec un excédent antérieur reporté de 25 171,64 €.

*** INVESTISSEMENT**

Les dépenses s'élèvent à 16 723,87 € dont une provision de 11 209,87 € pour le changement des onduleurs.

Les recettes sont du même montant où l'on retrouve le virement de 7 000 € de la section de fonctionnement.

Hormis quelques ajustements sur les recettes d'investissement du budget principal, les 3 budgets sont votés à l'unanimité.

IV - Délibération pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour la requalification du Bourg

Lecture faite par M. le Maire du rapport d'analyse des offres remis par l'ATEC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par (10 pour, 4 abstentions et 1 conseillère Mme Marie-Cécile Lecomte qui n'a pas voté) : d'attribuer la maîtrise d'œuvre sur les conseils de l'ATEC au groupement A2i/SALTUS pour un montant de 27 450,00

V - Délibération pour emploi saisonnier

Cette année, compte tenu des conditions particulières imposées par la crise sanitaire liée au COVID 19, nous ne sommes pas en mesure d'embaucher des emplois saisonniers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par (14 voix pour et 1 abstention) de ne pas recruter d'emploi saisonnier malgré les demandes.

VI - Délibération des différents tarifs communaux : cantine, garderie, frais de séjour en colonie de vacances

1. Cantine

Pour rappel, le prix du repas est de 2,30 € pour les enfants du RPI, hors du RPI ainsi que pour les enseignants il est à 4,60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'augmenter le prix du repas à 2,40 € pour les enfants du RPI et de maintenir le prix à 4,60 € hors RPI et pour les enseignants.

2. Garderie

Pour rappel, la garderie est ouverte :

- de 7 h 15 à 8 h 15 le matin
- et le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Le prix par jour est de :

- 1,80 € pour le 1^{er} enfant,
- 1,55 € pour le 2^{ème}, gratuité à partir du 3^{ème}
- 3,60 € pour les enfants habitant hors de la commune et les enseignants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'augmenter le prix de la garderie à :

- ***1,90 € pour le 1^{er} enfant***
- ***1,65 € pour le 2^{ème} enfant, toujours la gratuité à partir du 3^{ème}***
- ***3.60 € prix maintenu pour les enfants habitant hors de la commune et les enseignants.***

3. Frais de séjour en colonie de vacances

L'aide aux familles est de 5,50 € par enfant et par jour dans la limite de 14 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de garder la somme allouée à 5,50 €.

VII - Délibération pour octroyer une prime aux agents ayant travaillé pendant le confinement

4 agents sont concernés : Mesdames Valérie BLANCO et Caroline TAURON et Messieurs Jean-Pierre FAUGEROUX et Pascal LEGASTELLOIS.

Considérant leur travail effectué et le risque encouru pendant la période du confinement, il est proposé une prime à chaque agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (14 voix pour et 1 abstention) d'octroyer une prime de 800 € Mme BLANCO, M. FAUGEROUX et M. LEGASTELLOIS (travaillant à temps plein) et une prime de 460€ à Mme TAURON (travaillant à mi-temps)

VIII - Questions diverses – informations

- Monsieur DEMARS (l'Adéquate) demande de protéger la devanture où il vend les burgers avec un massif de fleurs ou des barrières.

- Candidature de remplacement de Jean-Pierre FAUGEROUX : après un premier tri réalisé par le CDG, 5 candidats sur 10 vont être reçus pour des tests et un entretien le mardi 7 juillet.

- 1) Concernant la demande de M. DEMARS, il est décidé de rajouter des barrières afin d'éviter des stationnements gênants et dangereux.
- 2) Concernant le remplacement de Jean-Pierre FAUGEROUX au poste d'agent de maîtrise, M. le Maire demande à 2 élus de participer au recrutement. M. MARTHON et M. ARNAUD sont volontaires.
- 3) Mme Marie-Cécile LECOMTE demande s'il est possible de remettre en état la barrière devant l'école. M. le maire lui répond que c'est en cours.
- 4) Mme LEJEUNE et Mr BRUN expliquent le travail entrepris pour la reprise des tombes abandonnées dans le cimetière. Visite de celui-ci, contact avec une personne de la commune de Vicq/ Breuil ayant effectué ce même travail.
- 5) M. MARBOUTY demande si les caméras de surveillance des éco-points ont été posées. La réponse est oui avec des images très lisibles, ce qui nous l'espérons devrait dissuader les personnes peu respectueuses de l'environnement et du travail des autres.
- 6) M. DESBORDES parle de la création d'une page Facebook pour la commune qui ne demande qu'à être alimentée.
Il indique également que le prix des onduleurs servant à récupérer l'énergie photovoltaïque des panneaux du toit du restaurant scolaire avoisine les 1000€ environ.
- 7) M. BATAILLER demande à ce que quelques fleurs puissent venir embellir la halle et le devant de la Mairie.
- 8) M. MARTHON propose à la réflexion de chacun la mise en route d'un petit marché sous la halle et la reprise des activités festives.
- 9) M. VEYRIRAS dit que les effectifs de l'école se maintiennent et même augmentent de 3 ou 4 enfants par rapport à l'an passé et que les rythmes scolaires resteront inchangés pour les 3 ans à venir, c'est-à-dire 4 jours par semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h